

*Direction des routes***Arrêté du 17 janvier 2001 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction des routes**NOR : *EQUR0110012A*

Le directeur des routes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1982 portant création d'un comité technique paritaire spécial à la direction des routes ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 1997 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal du 24 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction des routes ;

Vu la lettre du 11 décembre 2000 de la fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT ;

Vu la lettre du 15 janvier 2001 de la fédération de l'équipement, des transports et des services, cartel fédéral de l'équipement FO ;

Vu la lettre du 15 janvier 2001 du syndicat équipement de la région Ile-de-France CFDT,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du directeur des routes est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires :

M. Gandil (Patrick), directeur des routes ;

M. Blanchard (Jean), agent contractuel ;

Mme Brehier (Régine), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Hatton (Alain), agent contractuel ;

M. Laslaz (Alain), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Léger (Philippe), ingénieur général des ponts et chaussées ;

M. Lepingle (François), ingénieur général des ponts et chaussées ;

M. Louis (Thierry), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Nègre (Jean-Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Vieu (Patrick), administrateur civil.

Membres suppléants :

M. Parise (Patrice), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Mme Brihat (Viviane), agent contractuel ;

M. Duval (François), agent contractuel ;

M. Heux (Roger), agent contractuel ;

M. Lucas (Bernard), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

M. Lechanteur (Pascal), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Mme de Mazancourt (Claire), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Nourisson (Jacques), ingénieur général des ponts et chaussées ;

M. Turbil (Jean-François), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Mme Gautier (Sandrine), attachée d'administration centrale.

Représentants du personnel

Au titre de la fédération de l'équipement, des transports
et des services (cartel administration centrale FO)

Membres titulaires :

M. Flury (Olivier), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Mas-Maury (Thierry), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Morange (Olivier), secrétaire administratif d'administration centrale ;
M. Robert (Laurent), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Membres suppléants :

M. Bernard (Philippe), ingénieur des travaux publics de l'Etat
Mme Gobe (Odette), secrétaire administrative de classe supérieure d'administration centrale ;
M. Malbet (Jean-Jacques), adjoint administratif principal d'administration centrale.
M...

Au titre de la fédération nationale de l'équipement
et de l'environnement CGT

Membres titulaires :

Mme Loubat (Monique), technicienne supérieure en chef ;
Mme Roussel-Laussat (Marie-Suzanne), secrétaire administrative de classe supérieure d'administration centrale.

Membres suppléants :

Mme Daix (Annick), secrétaire administrative d'administration centrale ;
M. Grèze (Francis), agent contractuel.

Au titre du syndicat équipement
de la région Ile-de-France CFDT

Membres titulaires :

Mme Cobo (Naïma), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Collet (François), agent contractuel ;
Mme Danin (Béatrice), secrétaire administrative de classe supérieure d'administration centrale ;
Mme Ziegler (Monique), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale.

Membres suppléants :

Mme Alouis (Françoise), attachée d'administration centrale ;
M. Le Du (Yannick), agent contractuel ;
M. Leuxe (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
Mme Pau (Sylvie), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le directeur des
routes,
P. Gandil*